CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE N° DEV202609582668

Entre :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - TRANSPORT
LIP ARGENTEUIL TRANSPORT

28 Boulevard Maurice Berteaux
95110 SANNOIS
SIRET : 87942805001368

Contact Client :
Railha FOUENI

Tél client :

E-mail : railha.foueni@groupelip.com

N° Client : 500274643

et :

AFTRAL

RUE DE LA PATELLE
PARC DES BELLEVUES
95617 CERGY
France
SIRET : 30540504502039

Dossier suivi par :
E-mail : jessica.da-rocha-calvoeiro@aftral.com

Tél : 33179425135

N° de déclaration d'existence : 11.75.00916.75

auprès de la Préfecture de la région Ile de France

N° Accord client : EIN.0000614

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE 1 - Modalités de l'action de formation

AFTRAL organise les actions de formation, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail. L'objectif professionnel, le contenu ainsi que les modalités de déroulement, de suivi, de sanction de l'action de formation sont explicités dans le programme de formation joint. Le parcours pédagogique ainsi que les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement sont mis en œuvre de la façon suivante :

- Une progression pédagogique soumise au contrôle des services de l'Etat compétents et adaptée, le cas échéant aux conditions particulières de l'entreprise.
- En présentiel : une animation de stage ou un accompagnement par un personnel qualifié et mise à disposition de locaux, matériels et moyens audio-visuels, selon les besoins.
- A distance : un accès aux contenus et aux ressources pédagogiques par connexion à la plate-forme dédiée. Si la formation est tutorée, un tutorat réalisé par un personnel qualifié.

Les modalités d'évaluation adaptées à la formation se concrétisent des quizz, des questionnaires, des tests réguliers de contrôle de connaissances, des mises en situation professionnelle, des exercices pratiques, des examens professionnels, des entretiens devant un jury...Elles sont détaillées dans le programme joint.

ARTICLE 2 - Caractéristiques de ou des actions de formation

Ce(s) action(s) de formation se déroule(nt) comme suit :

Code session	Intitulé Session	Lieu	Effectif
CCCY608504F8	**Formation Cariste + CACES® R489 Cat.1B - (3j) Débutant** **Du 06/10/2026 au 08/10/2026** **Durée : 21,00 Heures**	**AFTRAL CERGY PONTOISE** **RUE DE LA PATELLE** **95617 CERGY**	1

ARTICLE 3 - Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation, la somme indiquée ci-dessous sera à verser :

Code produit	P. unitaire	Qté	TOTAL HT	% T.V.A	Montant TVA	TOTAL TTC	% Remise
CCCY31	449,00 €	1,0	449,00 €	20,00 %	89,80 €	538,80 €	19,96 %

Soit un total de 538,80 TTC.

ARTICLE 4 - Effectif formé

AFTRAL formera les bénéficiaires suivants :

NOM	**Prénom**	**Date de naissance**	**Code session**
AOULAGAH	Farah	01/01/1985	CCCY608504F8

ARTICLE 5 - Financement de la formation

Si la formation objet de la présente convention est partiellement ou totalement prise en charge par un organisme financeur, l'entreprise transmet à AFTRAL l'accord de prise en charge au plus tôt après confirmation de la commande. En l'absence de cet accord le dernier jour de la formation, l'entreprise est redevable directement du règlement de la commande.

ARTICLE 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le litige sera porté à la connaissance de la juridiction territorialement compétente au moment de la saisie.

En signant cette convention **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - TRANSPORT** accepte les conditions générales de vente et certifie avoir pris connaissance des prérequis de la formation indiqués sur le programme.

Fait à CERGY

Le 30/09/2026

Pour AFTRAL

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation

Jerome BIDART, Directeur opérationnel

AFTRAL
Direction Opérationnelle I2N
Ile de France /Nord/ Normandie
3 rue du Cimetière
60330 LONGUEAU
Siret : 305 405 045 02492

A

Le

Pour l'entreprise